

Législatives 2017 : Réponse écrite de Rémy Rebeyrotte en complément
à la vidéo adressée aux Maires ruraux

1. ☒ Vie des communes et égalité des territoires... ? :

Effectivement, je suis de ceux qui considèrent qu'urbains et ruraux ont des forces mais aussi des handicaps et qu'il faut tenir compte de ce qui fait la particularité des secteurs ruraux (longueur de voiries et réseaux, investissement pour maintenir des services publics et des services au public, etc.). Aussi, je suis pour une stricte égalité par habitant de la dotation entre les différents territoires.

2. ☒ Commerce et services de proximité :

Sur la première question, je pense qu'il faut particulièrement soigner le projet de territoire, notamment dans le cadre de l'intercommunalité. Pour résumer le projet de territoire du Grand Autunois Morvan, je dirai qu'il s'agit de maintenir des services au plus près de la population et donc des services publics en secteur rural : une ville n'est rien sans un secteur rural dynamique et vice-versa. Ainsi, nous avons réussi à préserver sur le Grand Autunois Morvan 42 écoles dont 32 en secteur rural, en régulant les dérogations d'inscriptions scolaires et en créant un système de RPI. La ville ne doit surtout pas chercher à faire des communes rurales des communes-dortoirs mais à y maintenir des services de proximité à travers des pôles ruraux structurants.

Concernant la délivrance des cartes d'identité, je suis bien obligé de reconnaître qu'il s'agit là, de la part de l'Etat, d'un saut technologique puisque, comme le passeport biométrique, la nouvelle carte d'identité est plus exigeante en demande de sécurisation. Aussi, je comprends que l'Etat ne puisse pas mettre à la disposition de toutes les communes une station biométrique. Donc, je ne ferai pas, vous l'avez compris, de démagogie sur le sujet. Par contre, il faut que dans les pôles de services ruraux (pour le Grand Autunois Morvan, nous les avons identifiés : Etang-sur-Arroux, Couches, Epinac, Anost), il y ait une station biométrique pour que nos compatriotes n'aillent pas systématiquement à la ville-centre pour trouver le service.

3. Démocratie locale et intercommunalité :

Premièrement, je pense qu'après les Lois MAPTAM et NOTRe, il est temps de faire une pause, et sur la question des territoires intercommunaux, et sur la question des compétences intercommunales. On ne peut pas en permanence être dans un mouvement brownien. Il est temps maintenant de laisser du temps au temps et d'assurer une lisibilité pour les nouvelles organisations qui se sont mises en place, que ce soit en terme de territoires ou en terme de compétences. Par ailleurs, je suis favorable à l'intercommunalité, c'est-à-dire à la mise en commun des compétences que nous ne pouvons plus exercer correctement seuls, ou à la recherche d'efficacité. Je suis par contre tout à fait opposé à la supra-communalité et donc à l'élection des conseillers communautaires au suffrage universel direct. La commune doit rester la structure de base et les plus de 500.000 élus locaux communaux, pour la plupart bénévoles, doivent rester l'incarnation au quotidien de la République sur notre territoire. Toute autre vision me paraîtrait chimérique.